

Réunion du 7 mars 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Madame Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis HOERLE

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2016/58 - Fonctionnement des collèges privés - 3127
Dotations de fonctionnement 2016 des
collèges privés sous contrat d'association

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-approuve de retenir pour le calcul du forfait d'externat – part personnel la masse salariale correspondante aux adjoints techniques des collèges, titulaires et contractuels effectivement présents dans les collèges publics durant l'année de référence et sans appliquer de majoration;

-approuve pour 2016 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat – part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 926 163,50 € ;

-approuve l'attribution à ces mêmes collèges privés, de dotations d'un montant total de 63 523,47 € au titre de l'ajustement du forfait d'externat 2014 – part fonctionnement matériel;

-décide de répartir la somme totale de 1 989 686,97 € pour le forfait d'externat – part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 1;

-approuve pour 2016 l'attribution à ces mêmes collèges privés d'un forfait d'externat – part personnel, d'un montant total de 1 858 696,50 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160307-lmc198908-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/03/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY